



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU MORBIHAN

**Direction départementale
des territoires et de la mer
du Morbihan**

Vannes, le **07 DEC. 2015**

Service Eau, Nature et Biodiversité

Unité Milieux Aquatiques et

Ressource en Eau

11, boulevard de la Paix

BP 508

56019 Vannes Cedex

Affaire suivie par : Xavier Blanquer

Téléphone : 02.97.64.85.82 – 06.22.21.32.87

Mél : xavier.blanquer@morbihan.gouv.fr

P.J. :

Monsieur,

Par courrier du 11 novembre 2015, vous m'avez fait part de vos inquiétudes concernant le projet de valorisation des sédiments issus du dragage du port du Crouesty pour la reconstitution du dôme de couverture du centre d'enfouissement technique de la Lande du Matz, sur la commune de Sarzeau. Ces inquiétudes portent, selon vous, sur l'absence de connaissance de l'exact degré de toxicité de ces sédiments. Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les éléments de réponse correspondants.

Le plan d'échantillonnage ayant permis la caractérisation de ces sédiments a été élaboré conformément aux dispositions de la circulaire n° 2000-62 du 14 juin 2000 relative aux conditions d'utilisation du référentiel de qualité des sédiments marins ou estuariens et à son instruction technique portant sur le prélèvement et l'analyse des déblais de dragage.

Ce plan d'échantillonnage élaboré en concertation avec le service chargé de la police de l'eau a été présenté planche 4, page 159, du dossier d'étude d'impact.

Le nombre d'échantillons à analyser correspond au critère le plus contraignant entre la capacité d'accueil du port et le volume à extraire. Il a ainsi été fixé à 4 échantillons. Ces échantillons ont été réalisés sur la base de 3 prélèvements dans chacune des darses à draguer, afin d'évaluer au mieux les risques potentiellement induits par la réutilisation de ces sédiments.

Sur la base de cet échantillonnage, afin de juger de l'exact degré de toxicité de ces sédiments destinés à être gérés à terre, il a été procédé à la caractérisation des sédiments, au regard du critère H14. Les résultats de cette caractérisation sont présentés en annexe 7.4 du dossier d'étude d'impact.

La caractérisation des sédiments a été réalisée conformément à l'arrêté du 28 octobre 2010 relatif aux installations de stockage des déchets inertes.

.../...

Monsieur Henri Girard
Fédération des Associations de Protection de
l'Environnement
57, rue Cliscouët

56000 - VANNES

Adresse : Place du général de Gaulle – BP 501 – 56019 Vannes Cedex

Standard : 02 97 54 84 00 – Courriel : prefecture@morbihan.gouv.fr

Accueil du public : du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30 ou sur rendez-vous

Site internet : www.morbihan.gouv.fr

Les prélèvements ont été réalisés durant le premier semestre 2014 par le bureau d'étude "IDRA environnement", bureau d'études spécialisé dans le domaine du dragage et de la gestion des sédiments, sur la hauteur à draguer (à ne pas confondre avec la cote objectif) à partir de la bathymétrie présentée planche 7a, page 161 du dossier d'étude d'impact. Cette pratique est conforme à la réglementation en vigueur et mise en œuvre dans tous les dossiers de dragage.

Les analyses ont été réalisées en juin 2014 par le laboratoire "Eurofins", laboratoire accrédité par le Cofrac, conformément à la réglementation en vigueur.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

le Préfet,

Par déléation,
Le Secrétaire Général

Jean-Marc GALLAND

26000 - VANVES

27, rue Chateaubriand

27000 - VANVES

27000 - VANVES